



**Mouvement LST**  
www.mouvement-LST.org

## **NOS PRIORITÉS POUR L'AIDE À LA JEUNESSE**

### **« COMPLIQUÉ » NE VEUT PAS DIRE « DANGER » :**

Les familles qui vivent dans la pauvreté peuvent se retrouver dans des situations compliquées, du fait de la pauvreté. Mais compliqué ne veut pas dire danger pour les enfants ! Plusieurs familles qui militent avec nos mouvements ont demandé de l'aide pour leur logement, et ont finalement eu leurs enfants placés plutôt que de se faire aider pour garder la famille ensemble dans un logement adéquat. En somme ce que les familles demandent c'est « aidez-nous à combattre la pauvreté : si on avait un bon logement, ça irait mieux ; si on avait plus d'argent, ça irait mieux ; si on retrouvait nos droits à la pension alimentaire, ... ça irait mieux ! »

Il semble que des mesures de placement pourraient être évitées en mettant plus de moyens sur la prévention :

- L'aide de première ligne (école, CPAS, mutuelles, chômage, ONE...) doit être renforcée et vraiment aider les familles qui se retrouvent dans des situations compliquées.
- Le secteur de l'aide à la jeunesse a aussi son rôle à jouer dans la prévention. Les SAJ, doivent interpellier et coordonner le lien des familles avec les services de première ligne, conformément à la mission première du SAJ telle que décrite dans le décret.

### **MAINTENIR L'ENFANT EN FAMILLE EN SOUTENANT LA FAMILLE DANS SON ENSEMBLE :**

Le décret de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse prévoit bien que l'objectif premier d'une mesure d'aide est de maintenir l'enfant en famille, et lorsque ce n'est pas possible, de tout mettre en place pour que les mesures d'éloignement soient le plus courtes possible, avec l'objectif affiché que l'enfant retourne vivre dans sa famille.

Pour que l'éloignement soit effectivement la dernière option envisagée, cela implique de trouver des solutions pour soutenir la famille, afin de mieux pouvoir vivre en famille. Cela implique

notamment :

- **L'importance de l'écoute, de la communication avec la famille** : lors de la première intervention des services, c'est important de montrer à l'enfant et à sa famille qu'on l'entend et qu'on l'écoute, qu'on prend son avis en considération. Cela ne veut pas dire aller systématiquement dans son sens, mais que l'enfant et sa famille puissent être écoutés, entendus, compris, et comprennent ce qui se passe.

## LA QUESTION DES RYTHMES

*« Des fois on fait les choses trop vite, et d'autres fois on demande de l'aide, et on attend »*

Certaines familles, lorsqu'elles demandent de l'aide, rien ne se passe pendant 6 mois. Pour les parents, c'est très inquiétant. Les professionnels leur demandent de mettre des choses en place en tant que parents, mais les services ne sont pas capables de mettre des choses en place non plus une fois qu'ils sont mandatés (exemple du logement).

Dans certains cas, on dit à des parents que les enfants doivent être placés car les parents représentent un véritable danger, mais le placement n'est effectif que quelques mois plus tard, de surcroît les parents doivent eux même conduire les enfants aux placements. Pendant ce laps de temps, il arrive que les parents trouvent des solutions pour éviter le placement, mais cela est ignoré et le placement reste d'actualité. Dans d'autres cas, les parents ont entendu ce genre de discours pour finalement récupérer leurs enfants quelques mois plus tard. **Qu'est-ce que les professionnels considèrent comme danger, et pourquoi ?** Tout cela crée beaucoup d'incompréhension de la part des familles, qui ont toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

- L'aide à la jeunesse existe, non seulement pour aider et protéger des enfants en danger, mais aussi pour **apporter une aide à des parents en difficultés**. Si l'aide n'arrive pas au bon moment, on peut en arriver à des situations de danger. Il convient donc de soutenir la famille le plus tôt possible
- Parce que les relations de confiance sont plus difficiles à établir avec **les services mandatés** (aide contrainte ou perçue comme telle, avec le risque du placement qui pèse et fait peur aux familles), il est très important que ces derniers **soient véritablement à l'écoute des familles. Cela suppose de : croire dans les compétences de la famille, laisser des espaces aux membres de la famille pour donner leur avis et proposer des choses pour leurs enfants, tenir compte de leurs idées d'une manière générale.**
- Il faut investir plus sur l'aide dans la famille, et la lutte contre les inégalités avec **plus d'équipes d'aides à la jeunesse** (mandatées et AMO) **qui vont en famille pour la soutenir, et en agissant sur l'ouverture d'activités à la culture, aux sports, à l'école...**

## L'ACCÈS AUX ÉCRITS, AINSI QUE LA MANIÈRE DONT ILS SONT ÉCRITS, SONT D'UNE IMPORTANCE CAPITALE :

Tout d'abord, les familles et les jeunes ont le droit de savoir ce qui est dit sur eux. Bien souvent, les familles déplorent le fait que les professionnels des SAJ, SPJ (et maintenant les services mandatés) se concentrent sur des éléments de leurs dossiers qui se sont passés il y a quelques années : *« c'est comme une étiquette qui te suit »*

Ceci couplé au fait que ce qui est écrit dans les dossiers peut être très partiel, et partial. Les familles

disent souvent que les professionnels se contentent de noter les choses négatives, et pas les éléments positifs que les parents mettent en place par exemple.

Les dossiers, s'ils sont bien écrits, peuvent permettre d'écrire le combat, les questions, les recherches des parents pour leurs enfants. Si c'est désormais possible de consulter son dossier et d'en faire une copie, peu de familles le savent, et encore moins osent le faire. La question de la transmission des dossiers est essentielle, et plusieurs personnes que nous connaissons se sont vues refuser le droit de se faire accompagner par une personne de confiance pour lire leur dossier.

- A l'issue de chaque entretien où un rapport est écrit, **les familles et les jeunes devraient automatiquement recevoir une copie de l'écrit, sans avoir à la demander.**
- La façon dont le rapport est écrit est tout aussi important : **on n'écrit pas sur la famille sans le faire avec elle ! Il faut donner la place dans le rapport à ce que la famille pense.** Un exemple de bonne pratique : reprendre l'avis de toutes les personnes présentes à la réunion dans le rapport.

## **MAINTENIR LE LIEN :**

L'importance du maintien du lien parents-enfants est inscrit dans le décret, mais de nombreux obstacles se posent en pratique au maintien d'un réel lien de qualité entre enfants placés et leur famille. Par exemple, nous connaissons plusieurs mamans, notamment, qui sont 24h/24h avec leur enfant à l'hôpital, puis l'enfant est placé dans une institution, et la maman ne peut plus le voir qu'1h par semaine, avec l'exemple d'une éducatrice qui a dit à une maman "donnez-nous un t-shirt avec votre odeur comme ça on le donnera à votre fille et elle va se rappeler de vous". Il y a aussi la question, notamment quand les enfants sont placés chez des accueillants familiaux externes, de ne pas faire de visite du tout pendant 1 mois pour laisser à l'enfant le temps de s'habituer à son nouvel environnement. Ces pratiques sont problématiques et destructrices en termes de maintien d'un lien de qualité entre parents et enfants.

Le maintien du lien suppose de prendre en compte un certain nombre d'éléments, dont :  
L'importance du maintien du lien avec tous les membres de la famille

- Avec les parents : trop souvent, les seules visites accordées aux parents sont des visites mensuelles, d'une heure à 1h30, ce rythme n'est pas propice au bon maintien du lien, à sa reconstruction lorsqu'il a été brisé, ni à préparer le retour en famille. **Le retour en famille en weekend ou en journée doit être la règle et les visites supervisées l'exception.**
- Entre frères et sœurs : malgré la récente modification du code civil qui stipule qu'en cas de placement hors du milieu familial, les fratries ne doivent pas être séparées, c'est souvent le cas. Lorsque les fratries sont séparées, tout doit être mis en place pour les rapprocher et au minimum maintenir le lien : **Il faut recréer des temps d'accueil pour accueillir des fratries**
- Aussi pour les grands-parents, et la famille étendue : importance de prévoir des temps de visites réguliers

Un autre élément important sont les coûts liés à un éloignement : **coûts financiers** lorsqu'il faut payer les frais de transports surtout lorsque les enfants sont placés loin du domicile familial, ou que le parent a plusieurs enfants placés à des endroits différents :

- **On ne doit pas perdre les revenus qu'on a pour pouvoir continuer à s'occuper de**

### **son enfant (CPAS, Allocations familiales)**

Cependant, **le coût n'est pas que financier, mais aussi humain et moral**. Si le parent n'a pas le courage ou la force d'aller à une visite (qui sont d'autant plus dures moralement si le lien avec l'enfant est à reconstruire), cela ne doit pas se retourner contre lui et se traduire par une diminution du nombre de visites programmées :

- **Un soutien psycho-social plus important devrait être proposé par les services aux parents afin que les visites se passent le mieux possible et que les retours progressifs soient envisagés.**

Une autre barrière à la bonne qualité du lien, est **l'accessibilité des lieux de rencontre parents-enfants**. Il arrive que les enfants soient placés loin du domicile familial, dans des lieux difficilement accessibles en transports en commun, ou que le domicile familial soit dans une zone peu ou mal desservie. Les parents doivent parfois voyager longtemps, et prendre plusieurs modes de transports (bus, trains...) Il arrive que les retards dus aux transports soient perçus par les services comme un refus de se présenter à une visite, ou alors entraînent une diminution du temps de visite. De plus, certaines familles ne peuvent pas prendre les transports en commun. Le temps de trajet par rapport à la durée de la visite (certaines familles font plusieurs heures de trajet pour une heure de visite à leur enfant) pèse également moralement.

- Dans la mesure où l'objectif doit toujours être le retour de l'enfant en famille, **réfléchir à des lieux de visite provisoires plus accessibles et intermédiaires entre le lieu de placement de l'enfant et le domicile des parents**
- **Permettre que des visites se fassent au domicile des parents**
- **Améliorer la qualité de l'accompagnement** : les institutions devraient avoir des moyens pour travailler et maintenir le lien, dans **de bonnes conditions d'accueil, et envisager plus souvent des temps de retour en famille**

## **FORMATION DES PROFESSIONNELS**

- Les professionnels doivent être mieux formés sur les questions de pauvreté et d'inégalités
- Beaucoup de familles ont la sensation d'avoir des droits 'à la carte' en fonction du professionnel sur qui elles tombent, les professionnels doivent être mieux formés à suivre le décret. **Il doit donc y avoir plus d'harmonisation entre les pratiques dans le sens du décret.**
- Les professionnels doivent **être à l'écoute des familles, et prendre le temps de leur expliquer leurs droits, de les informer sur les procédures de recours en cas de conflit**. La première rencontre des services avec une famille est très importante si on veut espérer l'instauration d'une confiance mutuelle entre les professionnels et la famille
- Les professionnels doivent tenir le même discours aux deux parents.